



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DES PÊCHES

**Trente-troisième session**

**Rome, 9-13 juillet 2018**

**LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES INCIDENCES SUR LES  
TRAVAUX ET LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DE  
LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (THÈME BIENNAL)**

### Résumé

Le présent document a pour objet d'exposer l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et la manière dont les travaux du Département des pêches et de l'aquaculture ont contribué à l'obtention de ses trois résultantes, dans le cadre du thème biennal du «changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO».

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org/cofi/fr](http://www.fao.org/cofi/fr).*



MX258

## I. INTRODUCTION

1. Le thème biennal 2018-2019 - *Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO* - a été approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session (décembre 2016) et par la Conférence de la FAO à sa quarantième session (juillet 2017). Le choix du thème est le fruit d'un processus d'examen et de délibérations mené par les organes directeurs concernés au cours de l'exercice biennal 2017-2018. Ce thème biennal s'inscrit dans l'actualité mondiale récente marquée par l'adoption du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, celle de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable en 2015, et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, décidée par la COP23 de la CCNUCC et enfin l'adoption de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, intervenue lors de la cent cinquante-sixième session du Conseil de la FAO en avril 2017. Ce document est porteur d'un double objectif:

- informer le COFI des travaux et activités récents et prévus de la FAO qui contribuent à la mise en œuvre de sa Stratégie relative au changement climatique
- alimenter les débats au sein du Comité sur la manière de: i) mobiliser et accroître le financement de l'action climatique en faveur des systèmes alimentaires et agricoles en mettant l'accent sur la pêche et l'aquaculture, et ii) nourrir et faciliter les dialogues intersectoriels sur le climat

2. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique et son Plan d'action transposent le mandat de base de la FAO en des choix stratégiques et priorités d'action aux niveaux mondial, régional, national et local, l'objectif central étant d'aider ses États Membres à tenir leurs engagements face au changement climatique. Cette stratégie, qui se fonde sur les travaux menés par la FAO depuis plus d'une décennie, a été formulée de manière à orienter les travaux de la FAO sur le changement climatique au mieux des intérêts de ses États Membres dans l'accomplissement de leurs engagements au titre de l'Accord de Paris et de leurs priorités au titre des Objectifs du développement durable. En conséquence, tous les départements de la FAO sont engagés dans la mise en œuvre de la Stratégie et contribuent à ses trois résultantes, à savoir: i) accroître les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan de la FAO en tant que fournisseur de savoir et d'expertise technique; ii) mieux intégrer les considérations liées à la sécurité alimentaire et la nutrition, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans le programme d'action international sur le changement climatique par un renforcement de la mobilisation de la FAO; et iii) renforcer la coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique.

### **Résultante 1 - Accroître les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan de la FAO en tant que fournisseur de savoir et d'expertise techniques**

#### *Orientations en matière d'élaboration de politiques*

3. Le cadre politique du changement climatique a évolué au cours des dernières années, au rythme des négociations sur le changement climatique. Afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris, les États Membres sont tenus de préparer et déposer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) suivant une progression quinquennale auprès du Secrétariat de la Convention-cadre (la prochaine série de CDN, nouvelles ou mises à jour, doit être déposée au plus tard en 2020). La FAO a pour objectif d'aider plus de 40 pays au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à mettre en œuvre ou affiner les composantes de leurs CDN ayant trait au secteur agricole. À la suite de la publication de sa première analyse régionale détaillée des contributions de l'Afrique de l'Est<sup>1</sup> en 2017, la FAO aidera les pays d'Afrique de l'Est à mettre au point des stratégies de production des CDN et procédera à des analyses régionales supplémentaires des CDN. À cette fin, avec l'appui du Programme stratégique 2 et celui du Gouvernement allemand, la FAO est en train de mettre au point une plate-forme de soutien à la mise en œuvre des CDN et de facilitation du partage des connaissances et

<sup>1</sup> [www.fao.org/3/a-i8165e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i8165e.pdf).

informations entre les parties prenantes concernées. La FAO continuera de faciliter la participation des membres du Groupe de travail thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation des terres sous l'égide du Partenariat sur les CDN, lequel a été lancé en 2017. Le Partenariat sur les CDN est un regroupement de pays et d'institutions qui œuvre à mobiliser des soutiens en vue d'atteindre les objectifs climatiques tout en favorisant le développement durable. Il compte actuellement une vingtaine de pays participants actifs. Un document technique récemment publié, intitulé *Impacts of Climate Change on fisheries and aquaculture - Synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options*<sup>2</sup> (Incidences du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture: synthèse des actuelles connaissances et possibilités d'adaptation et d'atténuation), rassemble des données probantes relatives aux incidences du changement climatique sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, tant dans les systèmes marins que continentaux. Ce rapport, qui fournit des indications sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, est conçu pour être d'un usage fondamental dans l'élaboration et la mise en œuvre des CDN par les pays et les efforts de mobilisation de ressources y afférents.

4. D'autres orientations sur l'élaboration des plans nationaux pour l'adaptation (PNA) ont été fournies par les directives supplémentaires de 2017 élaborées par la FAO<sup>3</sup>: «Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation», qui seront complétées par de futures directives supplémentaires relatives à «l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation». Ces directives permettront de recueillir et d'analyser les informations pertinentes sur les pêches et l'aquaculture, ce qui doit faciliter la participation du secteur aux processus nationaux de planification de l'adaptation au changement climatique. Cet appui-conseil s'articule sur les principes de l'approche écosystémique des pêches et de la production aquacole et d'autres approches, notamment l'approche axée sur des moyens d'existence durable. Seront proposées des mesures bien définies visant à garantir que les spécificités du sous-secteur sont transcrites dans les modalités des PNA, ces mesures devant accompagner la planification de l'adaptation dans le sous-secteur, en concertation avec les principales parties prenantes et en gardant à l'esprit leurs interactions potentielles avec d'autres sous-secteurs.

5. Un complément utile aux lignes directrices est le module B4 consacré à la pêche et l'aquaculture du Guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat<sup>4</sup>. On y trouve un large éventail de connaissances et d'expertise sur le concept d'agriculture climato-intelligente dont le but est de guider les décideurs et les professionnels en vue de pérenniser le secteur et d'accroître sa productivité, tout en répondant aux défis du changement climatique et de la sécurité alimentaire. Ce module, qui s'inspire lui aussi de l'approche écosystémique de la pêche et de la production aquacole, présente les progrès réalisés par le secteur dans le tournant qu'il amorce vers l'agriculture climato-intelligente, fait état des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et recense ceux dans lesquels des recherches plus poussées sont nécessaires.

6. Compte tenu de la place croissante qu'occupent les océans dans les forums sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a décidé de préparer un rapport spécial sur les océans et la cryosphère. La FAO participe activement à l'élaboration du rapport et a été associée à la définition de ses grandes lignes. En outre, la FAO y contribue par ses commentaires aux chapitres les plus pertinents traitant des écosystèmes marins, des communautés dépendantes et des littoraux, et elle en assurera la relecture et l'examen éditorial.

---

<sup>2</sup> Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M., Cochrane, K., Funge-Smith, S. et Poulain, F. eds. 2018. Impacts of Climate Change on fisheries and aquaculture - Synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. *Fisheries and Aquaculture Technical Paper*. No. 627. Rome, FAO. 628 pages (en anglais).

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/a-i6714f.pdf>.

<sup>4</sup> [www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b4-fisheries/b4-overview/fr/](http://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b4-fisheries/b4-overview/fr/)

### *Appui à la formulation et la mise en œuvre de projets*

7. La résultante 1 de la stratégie de la FAO relative au changement climatique requiert aussi de soutenir les efforts des États Membres à la recherche de financements en rapport avec les questions climatiques. À cet égard, le Département des pêches et de l'aquaculture s'emploie à mobiliser des ressources, avec pour résultat d'ouvrir l'accès au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et au Fonds spécial pour les changements climatiques dans 17 pays à ce jour (voir document COFI/2018/10). Le partenariat conclu entre la FAO et le FEM continuera de croître avec le déploiement du FEM-7, enrichi par la récente intégration de l'unité FEM de la FAO à la Division du climat et de l'environnement (CBC). La programmation du FEM-7 offrira de nouvelles possibilités d'élaborer des projets visant à soutenir la transformation de systèmes clés de manière encore plus ciblée et avec des effets plus marquants. Le Département des pêches et de l'aquaculture a aussi entrepris d'informer les pays sur les possibilités offertes par le Fonds vert pour le climat (GCF), ce qu'il a fait dans les Caraïbes jusqu'ici avant de s'y employer bientôt dans les régions du Pacifique.

8. Le «Package africain pour des économies océaniques résilientes au climat», initiative commune de la FAO, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, aide activement les pays à accéder à des financements pour le développement de leur économie océanique et à mettre en œuvre leurs CDN dans des domaines prioritaires, notamment par des mesures visant à renforcer la résilience, réduire la vulnérabilité, développer des systèmes d'alerte rapide, accroître l'efficacité énergétique et optimiser la fixation du carbone. Onze pays ont été recensés comme prioritaires pour le soutien à leur apporter dans la transition, qui doit s'opérer au cours des trois prochaines années, entre un modèle économique classique et celui d'une «économie bleue», ce soutien devant se concrétiser dans le déploiement d'un portefeuille de projets d'investissement qui illustrent les concepts et actions caractéristiques de la Croissance bleue.

### **Résultante 2 - Améliorer l'intégration des considérations relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et à la pêche dans la gouvernance internationale concernant le changement climatique par un engagement renforcé de la FAO**

9. Le Département des pêches et de l'aquaculture est activement engagé dans le plaidoyer pour les océans, et plus spécifiquement la pêche et l'aquaculture, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Afin d'assurer la cohérence des rapports que produit la FAO sur les indicateurs des ODD, en particulier ceux dont la FAO est l'organisme responsable désigné, le Comité des pêches et de l'aquaculture a également contribué à l'indicateur C2 du Cadre d'action de Sendai sur les pertes du secteur agricole attribuables à des catastrophes naturelles (lequel contribue à l'ODD 1.5). Le Comité des pêches et de l'aquaculture a produit un chapitre de la deuxième édition du rapport de la FAO relatif à l'impact des catastrophes et des crises sur l'agriculture et la sécurité alimentaire<sup>5</sup>. À la Conférence des Parties (COP22), les océans ont été officiellement reconnus comme faisant partie du programme d'action pour le climat, ce qui s'est traduit par l'accueil de la Journée des océans dans la zone officielle de la COP22. Cet intérêt s'est vu confirmé lors de la COP23, où les négociations sur le climat ont donné lieu à des discussions plus importantes sur les océans et les collectivités qui leur sont dépendantes. La FAO a été l'un des principaux co-organisateur de la Journée des océans, tant à la COP22 qu'à la COP23, où elle a présenté des solutions d'adaptation avec l'appui de partenaires et représentants de pays membres qui s'emploient à identifier les vulnérabilités au changement climatique et définir des stratégies propres aux différents contextes, dont le but est le renforcement de la résilience des collectivités dépendantes et l'élargissement de la base de connaissances. En outre, la FAO a contribué à la Feuille de route stratégique pour des mesures en faveur des océans et du climat (ROCA), initiative multipartite associant des gouvernements, agences internationales, ONG, instituts scientifiques, entités du secteur privé et collectivités territoriales pour faire progresser le programme sur les océans et le climat (plus particulièrement au sein de la

<sup>5</sup> [www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf](http://www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf).

CCNUCC, de la Conférence des Nations Unies sur les océans et autres forums des Nations Unies). La ROCA a été inaugurée à la COP22 de la CCNUCC à Marrakech (Maroc) et la FAO a produit une actualisation de ses travaux et domaines prioritaires en veillant à ce que le secteur de la pêche et de l'aquaculture soit pris en compte comme il se doit.

10. L'adoption à la COP23 de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture a marqué une étape dans l'action climatique au sein des secteurs agricoles. Cette décision fait droit à l'importance fondamentale de l'agriculture dans les réponses à apporter au changement climatique, et prévoit une mise en commun des travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) avec ceux de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI) sur des volets spécifiques, avec pour effet d'élargir la discussion sur l'agriculture, qui après avoir été axée sur les aspects techniques aborde à présent l'application. Il est attendu des Organes subsidiaires qu'ils rendent compte des progrès et des résultats de l'Action commune de Koronivia à la COP en sa vingt-sixième session (novembre 2020).

11. Le Département des pêches et de l'aquaculture est l'organisme responsable désigné de quatre cibles de l'ODD 14 (14.4.1, 14.6.1, 14.7.1 et 14.b.1) et a donc été un acteur central de la Conférence des Nations Unies sur les océans (5-9 juin 2017, New-York [États-Unis d'Amérique]) où a été reconnue l'imbrication des problématiques du changement climatique avec celles de la réalisation de l'ODD 14. La Conférence a souligné les incidences néfastes des changements climatiques sur les océans et a reconnu l'importance particulière de l'Accord de Paris pour y faire face. L'appel à agir répond à la nécessité de consacrer davantage de ressources à la recherche océanographique afin de mieux comprendre la nature des liens qui unissent climat, santé et productivité des océans, entre autres objectifs, et d'élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces en vue d'accroître la résilience des océans et faire face aux impacts que le changement climatique exerce sur eux.

12. En faisant fond sur les acquis des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), la FAO et ses partenaires ont lancé le Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement en juillet 2017. Une vingtaine de projets auxquels le Département des pêches et de l'aquaculture est associé, ou qu'il dirige, apportent leur appui aux Orientations de SAMOA dans un éventail de thèmes dont l'évaluation des ressources halieutiques, le renforcement des capacités, l'évaluation des risques, la sécurité alimentaire et la nutrition, la réduction de la pauvreté et la planification des investissements d'entreprises dans l'aquaculture, la gestion des littoraux ou l'amélioration des pratiques de pêche.

### **Résultante 3 - Renforcer la coordination, la formation et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique**

13. Le Département des pêches et de l'aquaculture a poursuivi ses efforts d'entretien et d'intensification de la coordination à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation afin d'assurer le partage des connaissances et de maximiser l'impact de ses actions tout en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières. Au sein de l'Organisation, la participation régulière au Réseau technique de la FAO sur le changement climatique a permis au Département des pêches et de l'aquaculture de bénéficier et de contribuer au savoir institutionnel, ainsi que de partager les expériences. Cela a permis au Département d'opérer une sensibilisation aux aspects climatiques de la pêche et de l'aquaculture à l'intérieur de l'Organisation. Au sein du Département, le groupe de travail du Département sur les changements climatiques comprend des représentants de toutes les sous-divisions, des agents et du personnel décentralisés qui prennent part à des projets portant sur les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes et assurent la coordination et l'échange d'informations en interne. Le but recherché est celui de bénéficier d'une expertise multiple et de favoriser l'enrichissement mutuel et l'échange des enseignements qui se dégagent des différentes initiatives, afin d'en rendre l'efficacité maximale.

14. En dehors de l'Organisation, une collaboration active avec des partenaires extérieurs, dont certains membres du Partenariat mondial sur le climat, les pêches et l'aquaculture<sup>6</sup>, a permis de mieux faire entendre les préoccupations que suscitent la pêche et l'aquaculture dans les enceintes où il est question du changement climatique. Le Département des pêches et de l'aquaculture œuvre également en partenariat avec un certain nombre d'organisations (universités, ONG, OIG, société civile) à la mise en œuvre de ses programmes. Il a uni ses efforts à ceux d'une vingtaine de partenaires pour l'organisation des Journées des océans des COP de la CCNUCC, avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour la mise en place du Paquet africain pour des économies océaniques résilientes au climat et avec beaucoup d'autres dans la mise en œuvre de ses projets.

15. En 2018, un webinaire dirigé par le Département sur les possibilités d'adaptation écosystémique dans les écosystèmes côtiers et marins a permis de partager des expériences et de proposer une formation à près de 300 participants.

---

<sup>6</sup> Le Partenariat mondial sur le climat, les pêches et l'aquaculture est une initiative volontaire d'échelle mondiale à laquelle participent une vingtaine d'organisations internationales et organismes sectoriels, qui ont pour préoccupation commune les interactions du changement climatique avec les ressources hydriques et les ressources du vivant à l'échelle mondiale et leurs conséquences sociales et économiques. [www.fao.org/pacfa/it/](http://www.fao.org/pacfa/it/).